SUPERCROSS



Moto-Club	LA BOSSE de BRETAGNE			
N° d'affiliation	1385			
Date	26 Juillet 2014			
Lieu	Circuit du Cléray à La Bosse de Bretagne			
N° d'épreuve FFM	398			
Organisateur technique	Moto-club de La Bosse de Bretagne			
Adresse	1 rue du Semnon 35320 La Bosse de Bretagne			
e-mail	mclabosse@laposte.net			
Téléphone	02 99 44 62 21			



Licence : 28290

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Responsable du chronométrage ----- Me Valérie VOISIN

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course Mr Rémi RIGAL Licence : 124379

Président du Jury ou Arbitre Mr Vincent DUSSOLLIER (Président du Jury)

Membre du Jury Mr Alain LEPETIT (Arbitre)

Licence : 15433

Membre du Jury Mr André CHAUSSE

Licence : 105244

ARTICLE 3	CATEGORIES & ENGAGEMENTS	
Nom	Age mini Age maxi Cylindrée Description	
SX1	15 ans Classe 3 et 4	TO LOC
SX2	15 ans Classe 2	SCADE NO
SX Juniors	18 ans 125cc - 2T	
		74 nuer
		73 73 75 75 75
		() E 2 /
		(0)
		0 1

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : \square oui \square non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contreindication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

SUPERCROSS



b. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ----- Docteur FOISSEY

Nombre de secouristes----- 8

Nombre d'ambulance(s) ----- 2

Hôpital le plus proche ----- CHU RENNES

Temps de trajet (en min)----- 25 minutes

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site----- Terrain de motocross - site du Cléray

Adresse ----- La lande du Cléray - 35320 La BOSSE de BRETAGNE

GPS - Latitude (Nord)----- 47.863088

GPS - Longitude (Est)----- -1.579601

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ----- 471 mètres

Largeur minimum de la piste----- 5 mètres

Largeur de la grille----- 16 mètres

Longueur de la ligne droite de départ-- 31 mètres

Nombre de OCP*----- 20 commissalres

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité

Essais: 16 pllotes

Manche: 16 pllotes

Rappel: l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa de la FFM Visa du Moto-Club Visa de la Lique Date: 23/06/14 Date: Numéro: 14/0606 LIGUE MO LMRB 1385 Coretario LA BOSSE DE BRETAGNE **2**:02 99 44 62 21 SIRET: 381 916 956 000 18 all : Immanio bretagne@wan HILT 51X 357 HH4 OC TVA: FR 723 819 169 56

35320

SEGLEMENT PANTICULES

HORAIRES PREVISIONNELS



Moto-Club MC La BOSSE de BRETAGNE	
N° d'affiliation 1385	
Lieu 35 320 La BOSSE de BRETAGNE	
N° d'épreuve FFM 398	

Date ---- 26 Jullet 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
10h00	12h30	Contrôles administratifs	toutes	
10h00	12h30	Contrôles techniques	toutes	
14h00	17h15	Essais Qualificatifs	par séries	
18h00		Consolante	SX Junior	7 mn + 1T
18h20		Consolante	SX 2	7 mn + 1T
20h30		Démonstration	Présentation soirée	
20h45		Manche I	SX junior	7 mn + 1 T
20h55		Manche I	SX 2	7 mn + 1T
21h05		Démonstration	Pom-Pom Girls	
21h15		Démonstration I	Show freestyle	
21h30		Entracte		
21h50		Manche I	Série 1 - SX1	7 mn + 1T
22h10		Manche I	Série 2 - SX 1	7 mn + 1T
22h20		Manche 2	SX Junior	7 mn + 1T
22h30		Manche 2	SX 2	7 mn + 1T
		Entracte		
22h40		Démonstration	Pom-Pom Girls	
22h55		Démonstration 2	Show freestyle	
23h10		Entracte		
23h30		Repêchages	SX 1	4 mn + 1T
00h00		Finale		9 mn + 1T
00h20		Remise des Prix		
			74 AV 74 AV 750 In Pr. 112 750 In Pr. 112	

Localisation de La Bosse de Bretagne:











